L'ABBAYE DE SAINT-SATUR SOUS SANCERRE AU DIOCESE DE BOURGES

PAR

MARTHE VILLENEUVE.

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

PREMIERE PARTIE HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES ET LE DÉVELOPPEMENT EXTÉRIEUR
DE L'ABBAYE.

1. Le premier document faisant mention de l'abbaye de Saint-Satur est l'acte destiné à conserver le souvenir de sa restauration, au début du xie siècle, par Mathilde, fille du seigneur du castrum Sancti Satyri. Raisons d'attribuer au document la date de 1034. Récit du moine André de Fleury, contemporain de l'évènement. Identification du Château-Gordon avec le castrum Sancti Satyri, avec le castrum Sanceri et le castrum Sacri Cesaris du xiie siècle.

- 2. A partir de 1104, date de la dédicace de l'église abbatiale effectuée par l'archevêque de Bourges Léger en présence de la comtesse Adèle, veuve d'Etienne Henri de Champagne, l'histoire du monastère est liée à celle de la branche des comtes de Champagne-Sancerre. Conflits relatifs à l'élection de l'abbé de Saint-Satur.
- 3. La situation de l'abbaye en pays plat, à proximité de la Loire, sur la route des gens de guerre allant du Nivernais en Berry, la met à la merci de tous les coups de main. Incendie de 1143. Pillages de l'abbaye pendant les guerres anglaises en 1361 et 1420.
- 4. Pendant les guerres de religion, Saint-Satur, voisine du foyer protestant de Sancerre, pouvait moins que toute autre abbaye échapper au pillage des réformés. Descente des protestants de Sancerre à Saint-Satur en 1567.

CHAPITRE II

L'ABBAYE ET LES PUISSANCES LAÏQUES.

- 1. Les rois de France confirment à l'abbaye ses acquisitions à Bourges et lui accordent leur sauvegarde en 1266. Saint-Satur prend dès lors le titre d'abbaye royale.
- 2. Les conflits opposant Saint-Satur aux seigneurs ses voisins naissent le plus souvent de la délimitation des justices et des dimeries respectives.

CHAPITRE III

L'ARBAYE ET LES PUISSANCES SPIRITUELLES.

1. Au xII^e siècle, l'archevêque Pierre de La Châtre se montra particulièrement bienveillant à l'égard du monastère. Au xIII^e siècle, la question des dîmes dressa les moines contre leur archevêque.

- 2. Saint-Satur est particulièrement favorisée par les papes qui, après y avoir introduit des chanoines réguliers en 1131, lui accordent de nombreuses bulles confirmatives de ses biens et lui facilitent le rachat des dîmes inféodées.
- 3. Après la substitution des chanoines réguliers aux chanoines séculiers établis par Mathilde dans le monastère, Saint-Satur s'affilie à la congrégation de Saint-Victor et accueille des abbés victorins. Ses rapports avec les abbayes et chapitres voisins se réduisent presque uniquement à des procès ayant surtout les dîmes pour objet.

CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION ET LA VIE INTÉRIEURE DE L'ABBAYE.

1. Le monastère connut une ère de grande ferveur religieuse sous les abbatiats des victorins Raoul et Geoffroy.

Une réforme fut opérée au xviº siècle, peu avant la dispersion de la communauté par les guerres de religion, en 1557.

Une tentative de redressement moral sera effectuée au début du xviiie siècle par les chanoines de Bourg-Achard.

- 2. L'abbé semble avoir été élu par la totalité des religieux profès. Titre et sceau.
- 3. Parmi les offices et les dignités, seules la sacristie et l'aumônerie paraissent avoir joui de revenus indépendants. Les vicairies et les prieurés.

DEUXIEME PARTIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PREMIERE SECTION LE TEMPOREL

CHAPITRE PREMIER

CONSTITUTION ET MODES D'ACCROISSEMENT DU TEMPOREL.

- 1. Donations. Venant s'ajouter à la dotation de Mathilde, noyau primitif des possessions du monastère, elles sont presque toujours effectuées en échange de bienfaits spirituels (fraternité, inhumation dans le cloître, anniversaire).
- 2. Prêts. De nombreux contrats de mortgage sont consentis par les abbés pendant toute la durée du xm² siècle; ils sont presque tous conclus dans l'espoir de faire rentrer l'abbaye en possession des dîmes inféodées.
- 3. Achats. L'abbaye participe dans une très faible part au grand mouvement d'achat de rentes en nature du xiiie siècle; elle acquiert surtout de toutes mains une multitude de biens-fonds (maisons, vignes, prés, bois) et de droits (terrages, dîmes, cens).
- 4. Rentes viagères et contrats d'oblature. Ces derniers sont particulièrement fréquents aux époques de famine et de guerre.

CHAPITRE II

DESCRIPTION DU TEMPOREL.

- 1. Le temporel de l'abbaye.
- 2. Les prieurés.

CHAPITRE III

LES FINANCES DU MONASTÈRE.

Difficultés d'apprécier le revenu de l'abbaye que Nicolay évalue en 1567 à quatre ou cinq mille livres.

DEUXIEME SECTION L'EXPLOITATION

CHAPITRE PREMIER

EXPLOITATION DIRECTE, EXPLOITATION INDIRECTE.

- 1. Exploitation directe.
- 2. Exploitation indirecte.
- a) Les fiefs. Saint-Satur constitua peu de fiefs sur ses terres, et la majeure partie des tenures de l'abbaye étaient roturières.
- b) Censives et baux. Baux à cens, baux à champart, tenures bordelières. Reconstitution du temporel du monastère après le traité de Brétigny au moyen de baux à cens et à rente, renouvellements des baux à champart et des baux à bordelage; baux à ferme : ferme générale de l'abbaye.

CHAPITRE II

LES CULTURES.

- 1. La principale ressource de la région sancerroise est, de très loin, la culture de la vigne, à laquelle l'abbaye donne un grand développement dans ses domaines. Mais les nombreuses façons qu'elle exige entraînent de gros frais.
- 2. Les cultures secondaires sont, sur les terres de l'abbaye, celles des céréales (blé, froment, méteil, avoine et orge).

Les prés du val de Loire occupent une place importante dans le domaine du monastère; ils produisent ordinairement deux coupes annuelles de foin.

CHAPITRE III

LES EAUX ET FORÊTS.

- 1. Les eaux: a) Les droits des seigneurs hauts justiciers en Loire (droit d'îlot et d'atterrissement, droit d'établir ramées et roillées pour l'exercice de la pêche) sont une source de conflits entre l'abbaye et les comtes de Sancerre. Saint-Satur a droit de passage et de bac à Saint Thibaud.
- b) Le monastère possède, tant sur la terre que sur les ruisseaux de la région sancerroise, des moulins à blé et à écorce et des moulins foulon; les baux de moulins.
- c) Les étangs fournissent une partie du poisson nécessaire à l'observance de la règle.
- 2. Les forêts. Au Moyen-Age, les droits d'usage furent une source de revenus pour l'abbaye (droit d'herbage, de panage, droit de couper du bois à brûler ou à édifier). A partir du début du xm² siècle, les abbés commendataires pratiquent des coupes de plus en plus fréquentes.

CHAPITRE IV

LES DROITS SEIGNEURIAUX ET DOMANIAUX.

1. Droits de justice. L'abbé de Saint-Satur a la haute justice dans ses seigneuries de Saint-Satur, Mêves, Savigny, Coucy et Courtjouan. Conflits avec les officiers des comtes de Sancerre, les officiers ducaux ou royaux.

L'abbé a droit de marché à Saint-Satur. Ce droit lui est d'ailleurs contesté par le comte de Sancerre, mais le monastère réussit à se faire maintenir en possession par la royauté.

- 2. Monopoles seigneuriaux. Banalités: l'abbaye a des moulins banaux à Mêves; la banalité de ceux de Saint-Satur est mise en question au xviº siècle; les fours de l'abbaye sont banaux à Saint-Satur, Mêves et Savigny; les baux de fours et de moulins; droit de banvin.
- 3. Exercice des droits de suite, de formariage et de mainmorte; tailles, droits de bourgeoisie, redevances en nature, corvées, forage, rouage, péage par terre.

CHAPITRE V

LES DÎMES.

En tant que puissance ecclésiastique, le monastère jouit de la perception des dîmes, qui représentent pour lui de gros revenus. Le XIII° siècle est employé par Saint-Satur au rachat des dîmes inféodées; ce rachat ainsi que l'attribution des dîmes des novales était pour l'abbaye une source de conflits avec les archevêques de Bourges et les curés des paroisses. La perception des dîmes sur les terres ecclésiastiques et l'exercice du droit de suite en provoquaient d'autres avec les abbayes et les chapitres voisins.

CONCLUSION

APPENDICE I

LISTE DES ABBÉS.

APPENDICE II

LES BATIMENTS DE L'ABBAYE ET L'ÉGLISE.

PIECES JUSTIFICATIVES

TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CARTE ET PLANCHES